

REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2022 (catégorie grand public)

Article 1- Organisateur /objet du concours - Le CAUE 30 organise son troisième Concours photographique intitulé *Vivre la nature dans le Gard*.

Article 2 - Conditions de participation - Le concours est gratuit et s'adresse à tous les photographes, amateurs ou professionnels. Il est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure habitant ou étant scolarisée dans le Gard.

Article 3 - Thème – Au-delà des sites et des paysages, la thématique de la nature ouvre à des expressions plurielles à travers l'architecture, les arts plastiques, les arts vivants, les jardins publics, le vécu des populations ainsi que sa représentation dans des lieux semi-privés. Comment jeunes et moins jeunes la traduisent-ils dans les photos et les textes qui accompagnent celles-ci ? Le risque accru de pandémie à l'avenir et les conséquences du changement climatique interviennent-ils dans la vision et l'appréhension de cette nature ?

Article 4 - Règles du concours - Ouverture du concours du jeudi 14 octobre 2021 au jeudi 31 mars 2022. Chaque participant au concours adressera sa production (1 photo) au CAUE du Gard avant le jeudi 31 mars 2022 minuit sur clé USB à CAUE du Gard – Concours photo – 29 rue Charlemagne -30000 Nîmes ou bien à l'adresse numérique suivante : t.baumet@caue30.fr par mail ou par l'intermédiaire d'un logiciel gratuit de transfert de fichiers).

La photographie sera obligatoirement accompagnée d'un court texte (1 à 4 phrases) et d'un titre qui seront indiqués sur le formulaire de participation fourni par l'organisateur dans le présent règlement.

Article 5 - Conditions de validation du dossier :

* Photographie couleur ou noir et blanc (résolution d'au moins 300dpi, taille minimale 2Mo, format numérique jpg) prise dans le Gard, respectivement assortie d'un titre et d'un court texte ;

* Exclusion des photos retravaillées et des photomontages ;

* La photographie sera accompagnée du formulaire de participation complété (page 2 du règlement) ;

* Inscriptions sur le site www.les-caue-occitanie.fr/gard.

Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix – Jury pluridisciplinaire (architectes, photographes, représentants de l'Education Nationale....) Critères d'évaluation : inventivité, pertinence, esthétique, qualité argumentative (titre et textes).

Seront récompensées les 3 meilleures productions proposées par les participants grand public.

Article 7 – Promotion - Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune rémunération, les productions de tous les participants et notamment le résultat des travaux des classes participantes et des élèves, leur nom et celui de l'établissement scolaire, à des fins de valorisation d'actions culturelles.

Article 8 – loi Informatique et Libertés - Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant

**Vivre la nature
dans le Gard**

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Nom et prénom de l'auteur de la photographie

Adresse de l'auteur :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (titre court ; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Texte accompagnant la photo (1 à 4 phrases maximum) :

Attestations

- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement du concours « Photographier les rues et espaces publics du Gard » et remplir toutes les conditions pour y participer.
- Je certifie que la photographie déposée est un original issu d'une production personnelle.

Fait à, le/...../.....